



Commune d'Ormes
Mairie
30 rue du 8 mai 1945
71290 ORMES

**Délibérations de la séance du conseil municipal
du mercredi 13 février 2019 (19h30)**

Sous la présidence de Stéphane Gros, maire

- Présents : Xavier Cochet, Cécile Cuénot, Marie Dejean, Claudine Gret, Stéphane Gros (maire), Jean-Marie Moreau, Alex Simonato, Laurent Thomassin.
- Absents : Sylvie Chetaud, Emilie Duclos, Catherine Galopin, Nolwenn Gauthier, Laurent Guichet, Hervé Henry, Jacky Thomassin.
- Pouvoirs de Catherine Galopin à Stéphane Gros, Laurent Guichet à Alex Simonato, Hervé Henry à Marie Dejean, Jacky Thomassin à Florent Thomassin.
- Secrétaire de séance : Marie Dejean

M. le maire souhaite rajouter plusieurs points à l'ordre du jour sur : l'entretien des ponceaux et fossés (6), négociation tarif SACEM (7) et achat de mobilier pour les écoles (9). Acceptés à l'unanimité.

Le Conseil municipal, APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2018.

1/ VOTE (unanimité) la modification du tableau des effectifs :

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe de 28 h pour le secrétariat de la mairie.
- La suppression du poste d'adjoint d'animation.

2/ DONNE son accord au maire (unanimité) pour demander une subvention au Conseil départemental dans le cadre de l'appel à projets 2019 concernant la réfection de l'église.

3/ APPROUVE (unanimité) l'adhésion annuelle 2019 de 95 € à l'UMCR71.

4/ APPROUVE (unanimité) l'attribution d'une subvention de 5 €/ élève au FSE du collège les Dîmes de Cuisery pour l'année 2018/2019 pour les 27 élèves d'Ormes.

5/ VOTE (10 pour, 2 contre) la création des chemins de randonnée à Ormes.

6/ VOTE (unanimité) l'inscription de divers projets d'entretien sur la commune :

- Réfection des lavoirs (maçonnerie et abords).
- Nettoyage des ponceaux et des fossés.
- Organiser l'élagage obligatoire des arbres et arbustes sur le domaine public pour la commune et les riverains, avec paiement par ceux-ci du linéaire les concernant (cf. convention).
- Réfection de quelques accotements abimés proches de certaines boîtes aux lettres groupées.

7/ VOTE (unanimité) la délégation du CCAS comme négociateur auprès de la SACEM afin d'obtenir de meilleures tarifications pour les manifestations communales et pour les associations qui en feront la demande.

8/ DONNE (unanimité) un avis favorable à l'orientation sous la forme d'un restaurant de l'Epi d'Ormes.

9/ ACCEPTE (unanimité), à la demande de la directrice des écoles, l'achat de 5 chaises pour l'école maternelle par la commune. Celle-ci apportera son aide au montage du mobilier de jardin en bois, acheté par l'école, grâce au prix du concours des « petits jardiniers » reçu du Conseil départemental.

A Ormes, le 15 février 2019
Le maire, Stéphane Gros

